

## LE BUDGET COMMUNAL

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter, in fine, en plusieurs documents.

En effet, le budget primitif est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des décisions modificatives sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune de dépenses et de recettes.

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette...);
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, notamment le produit des impôts directs locaux ;

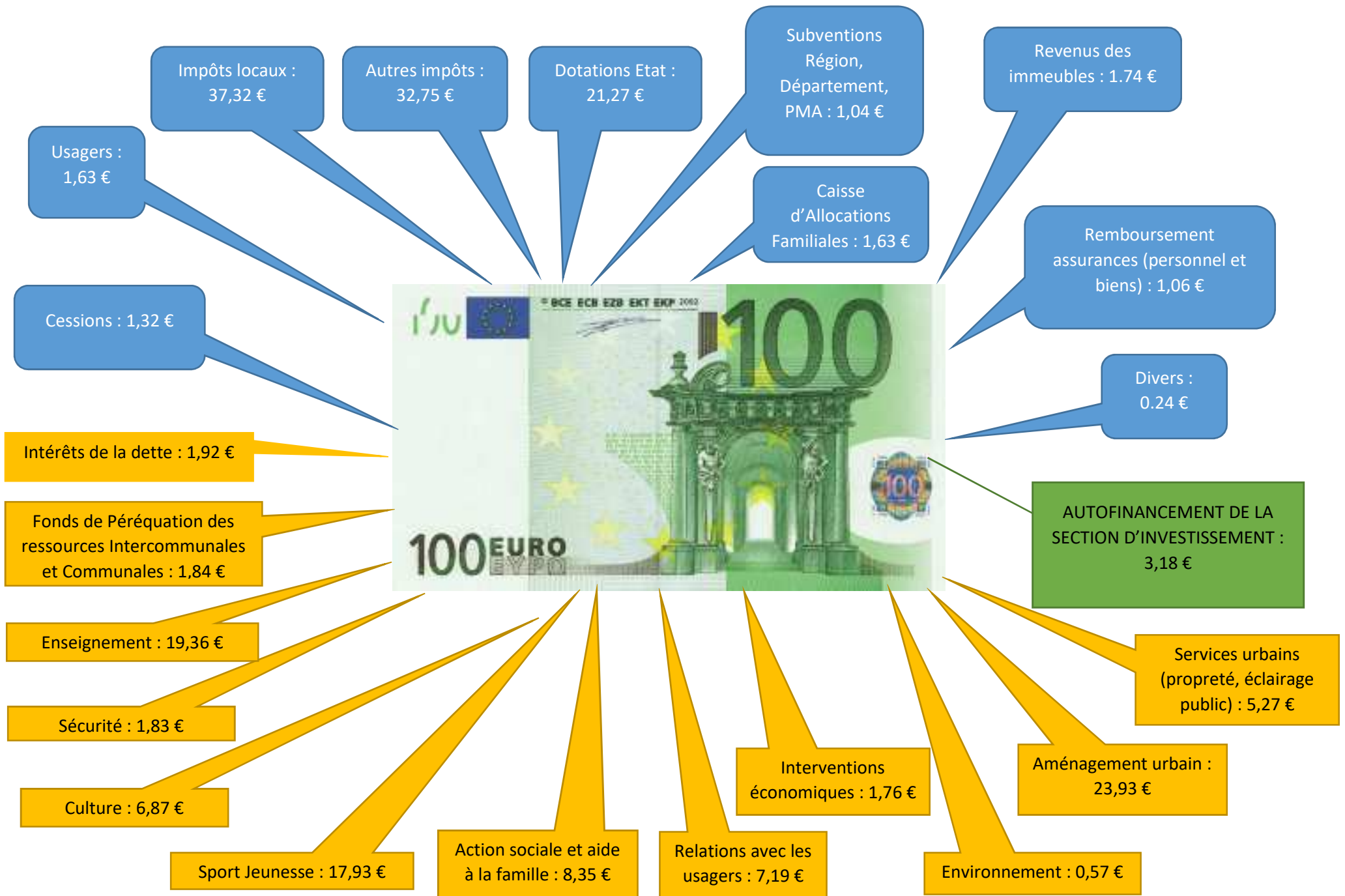
La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, achat de biens durables...);
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Le budget global de la ville de Valentigney s'établit à hauteur de 17 225 167,46 € répartis comme suit :

- Section de fonctionnement :	12 459 874,10 €
- Section d'investissement :	4 765 293,36 €

## LES DEPENSES ET LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



La section d'investissement est financée par :

- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement ;
- Les subventions d'équipement versées par différents partenaires financiers (Etat, Région, Département, Pays de Montbéliard Agglomération, Syndicat Mixte d'Energies du Doubs...) ;
- Le recours à l'emprunt.

Les principales réalisations du budget 2016 :

- Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication sur l'axe Oehmichen ;
- Aménagement et extension de l'esplanade Fernand Vurpillot ;
- Démolition et aménagement d'une nouvelle pharmacie sur le quartier des Buis ;
- Mise en accessibilité divers bâtiments recevant du public (Ad'ap 2016) ;
- Réhabilitation école primaire de Sous-Roches ;
- Programme de réfection de toitures sur divers bâtiments communaux ;
- Poursuite du programme de rénovation urbaine du quartier des Buis ;
- Réfection de la rue des Vergers et aménagement de l'accès au Lycée Armand Peugeot ;
- Poursuite du programme d'installation d'une vidéo protection sur le territoire communal ;
- Etudes pour la construction d'un Complexe Multi Culturel et Sportif (CMCS) en lieu et place du Gymnase des Longines